

n'attire que trois personnes". Apparemment le docteur Haldeman était présent avec deux autres membres. Les journalistes ne furent pas admis; sans quoi, ils auraient été quatre. Mon honorable ami aurait dit alors que les créditeurs pouvaient collaborer avec d'autres partis. Le docteur Haldeman a fait remarquer qu'ils pouvaient le faire s'ils le désiraient, en posant, toutefois, cette restriction dont vient de parler mon honorable ami: à condition que ce soit dans l'intérêt du pays. Après tout, il doit y avoir quelque chose de vrai, quand trois hommes bien convaincus pensent ainsi.

Je passe maintenant à la question des régies. Je suis en faveur de ces régies pourvu qu'elles soient dans l'intérêt du pays, comme l'a laissé entendre mon honorable ami. Il n'y a pas très très longtemps, une délégation de femmes de l'Ouest s'est élevée contre les régies. J'ai lu avec intérêt les commentaires des journaux de l'Est au sujet de cette délégation; presque tous prétendaient que l'initiative était d'inspiration communiste. C'est possible jusqu'à un certain point, bien que ces femmes ne fussent pas toutes communistes. A tout événement, le Gouvernement ne doit pas trop se réjouir de la chose, car, que l'initiative ait été d'inspiration communiste ou non, elle avait l'appui (au moins tacite) de toutes les femmes du pays.

Le Gouvernement semble croire que l'abandon des régies ne s'accompagne pas nécessairement de la hausse des prix. Ainsi que le ministre de la Justice (M. Ilsley) l'a maintes fois exposé, l'abandon des régies fournira à la production un stimulant tel que les approvisionnements correspondront bientôt à la demande, ce qui permettra au prix de retrouver leur juste niveau. Ce qui s'est passé aux Etats-Unis, par exemple, et ce qui se passe actuellement au pays me fait douter de la valeur de cette théorie. Le ministre lui-même, sauf erreur, a signalé les augmentations de prix survenues aux Etats-Unis, lorsqu'il préconisait le maintien des régies, même si ce n'était que pour une brève période.

N'est-il pas d'avis que la suppression des plafonds est, en partie, à la base de la hausse des prix? A cet égard, je trouve la ligne de conduite du Gouvernement contradictoire. En déposant la présente mesure, le ministre de la Justice devait se faire le champion du programme de réglementation. Même s'il ne devait durer qu'un an, ce programme devait être justifié et, en tentant de le justifier, le ministre nous a fourni du même coup des renseignements fort intéressants.

Il a dit que pendant la guerre—il a parlé, je crois, de la période allant de 1942 à 1946—les régies avaient épargné aux consommateurs du pays un milliard et demi de dollars par an. Sans en être absolument certain, je crois

que quelqu'un a déclaré que ces régies avaient occasionné une économie d'environ 55 dollars pour chaque dollar affecté à leur administration. Le ministre de la Justice et d'autres honorables députés de la droite nous ont dit que l'abolition prématurée des régies amènerait un bouleversement, et le ministre de la Justice lui-même, si je ne me trompe, nous a fait entrevoir le triste sort des salariés, des commis, des pensionnés et ainsi de suite. Après avoir souligné les immenses avantages que ces régies nous ont valu durant la guerre, il a ajouté: "Bien entendu, nous avons pour principe de les supprimer aussi tôt que possible". Je reconnais que ses paroles comportaient une réserve. Je ne le cite pas textuellement, mais je dois dire qu'il a précisé "aussitôt que la situation le permettra". Il n'est que juste de le signaler.

Je soutiens que la situation ne permet pas encore la suppression des régies, ainsi que le démontre la hausse constante des prix dans notre pays. Les ministres ont parlé d'une abolition méthodique des régies. J'estime que la suppression de ces dernières a cessé d'être méthodique et qu'elle se fait à un rythme désordonné. Le jour même où le ministre préconisait avec tant d'éloquence le maintien de certains prix maximums et présentait un projet de loi de nature à l'assurer, son collègue le ministre des Finances (M. Abbott) neutralisait l'effet de cette mesure en supprimant le plafond dans le cas d'un grand nombre de produits.

De passage chez moi pendant les vacances de Pâques, j'ai constaté que nous devons payer plus cher bien des articles de consommation courante, qui influent beaucoup sur le coût de la vie. Je signale ce fait à l'attention du Gouvernement qui, d'habitude, attache de l'importance à tout ce qui touche la politique. Je ne comprends pas pourquoi on se gêne si peu pour contrecarrer l'opinion publique. Nous payons les tablettes de chocolat 8c. et le prix du sucre a monté de 1c. la livre. On nous menace d'augmenter les loyers de 10 p. 100, dans certains cas; il y a eu aussi une hausse du prix du thé, du café, du savon, des combustibles, des chemises,—quand on peut s'en procurer,—des confitures, des fritures, soit à peu près tous les produits.

Je rappelle au Gouvernement, qui généralement ne manque pas de perspicacité, que tous, riches ou pauvres, prennent note de ces faits, particulièrement lorsqu'il s'agit des produits que j'ai mentionnés, lesquels forment une bonne portion des achats des familles de petits salariés. Les hauts salariés qui consacrent une moindre fraction de leur revenu aux frais de subsistance ne sont guère frappés par le prix